

COMMUNE DE VIGOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 25 septembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 10
Pour : 10

L'an deux mil dix-neuf, le 25 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGOUX s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation en date du 20 septembre 2019 et sous la présidence de Monsieur PINLON Roland.

Présents: Mmes HERY Christelle , PIPEREAU Brigitte, TRUFFAUT Jacqueline, RIDEAU Carole et LAROCHE Marie-Line
MM PINLON Roland, DAMET Joël, DELPEUCH Éric, MARCHENAY Alexandre et MEUNIER Roland,

Excusées : Mme BERGER Sophie

Mme TRUFFAUT a été élue secrétaire de séance

OBJET : DECLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE_VC123s2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Pierre-Jean BOURET a sollicité la commune de Vigoux pour procéder au déclassement de la voie communale VC123s2 soit 557.82 mètres.

Cette démarche a pour but de créer un nouveau tracé afin d'éviter le passage de véhicules qui traverse de part en part sa propriété, occasionnant d'important problème de sécurité publique. A ce jour cette voie ne dessert que deux habitations et des parcelles agricoles.

Par définition, cette voie communale fait partie du domaine public et est inaliénable. De ce fait, il est nécessaire de lancer une procédure de déclassement du domaine public en chemin rural pour aliénation.

De plus, se prolongeant sur la commune d'Argenton sur Creuse, il est nécessaire d'organiser conjointement avec cette commune la procédure de déclassement, conformément à l'article L 141-5 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire précise que les frais qu'incombe cette affaire sont pris en charge par la commune d'Argenton sur Creuse ainsi que par le demandeur, M. BOURET Pierre-Jean.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

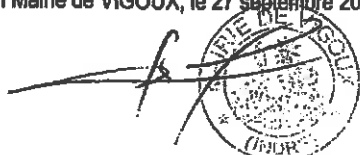
- statuer sur le déclassement de la VC 123s2 en chemin rural pour aliénation,
- donner son accord pour l'organisation d'une enquête publique conjointe avec la commune d'Argenton sur Creuse,

Si l'enquête publique statue à une conclusion favorable, le déclassement devra être précédé de la désaffectation. Une seconde délibération interviendra ensuite pour approuver la procédure de déclassement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'engager la procédure de déclassement
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents en vue de la bonne marche du dossier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de VIGOUX, le 27 septembre 2019



Le Maire,
R.PINLON



Accusé de réception en préfecture
036-213602394-20190925-DELIB2019_030-
DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019